

**Traduction non officielle
de l'original allemand**

Aux créanciers de Flightlease AG
en liquidation concordataire

Avocat
Conseillers Fiscaux
Notaires

Wenger Plattner
Seestrasse 39 | Case Postale
CH-8700 Kusnacht-Zurich

T +41 43 222 38 00
F +41 43 222 38 01
www.wenger-plattner.ch

Karl Wüthrich, lic. iur.
Avocat | Rechtsanwalt
swissair@wenger-plattner.ch
Avocat inscrit au barreau

Küsnacht, mars 2015

Flightlease AG en liquidation concordataire; Circulaire n° 18

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer, ci-après, du déroulement de la liquidation concordataire de Flightlease AG depuis avril 2014 ainsi que des prochaines étapes de la procédure prévues.

I. RAPPORT D'ACTIVITE AU 31 DECEMBRE 2014

Le mardi 10 mars 2015, le liquidateur a présenté au juge concordataire du Tribunal de district de Bülach son 12^e rapport d'activité pour l'année 2014 après l'avoir soumis à l'approbation de la commission des créanciers. Le rapport d'activité peut être consulté par les créanciers jusqu'au 8 avril 2015, dans les bureaux du liquidateur, Seestrasse 39, Goldbach-Center, 8700 Kusnacht. Les créanciers sont priés de bien vouloir annoncer leur visite à l'avance auprès de Christian Rysler, téléphone +41 43 222 38 00.

Les explications ci-après constituent un résumé de ce rapport d'activité.

II. PRESENTATION GENERALE DU DEROULEMENT DE LA LIQUIDATION

1. ACTIVITES DU LIQUIDATEUR

Au cours de l'année écoulée, le liquidateur a eu pour activités principales la conduite du procès en responsabilité dans l'affaire de la participation au Cash-Pool (cf. ch. V ci-après) et l'exécution de la convention visant à dissoudre l'ancien groupe de TVA Swissair (cf. ch. IV.2 ci-après).

2. ACTIVITES DE LA COMMISSION DES CREANCIERS

La commission des créanciers s'est réunie à deux reprises durant l'année 2014. Elle a en outre pris des résolutions par voie de circulaire pour statuer sur une demande émanant du liquidateur.

III. ETAT DES ACTIFS DE FLIGHTLEASE AG AU 31 DECEMBRE 2014

1. REMARQUE PRELIMINAIRE

Vous trouverez en annexe l'état de liquidation de Flightlease AG au 31 décembre 2014 (annexe 1). Cet état recense les actifs de Flightlease AG en liquidation concordataire au 31 décembre 2014, en l'état actuel de nos connaissances.

2. ACTIFS

Pour l'essentiel, les actifs non encore réalisés sont toujours constitués de créances sur d'anciennes sociétés du groupe Swissair et de participations détenues par Flightlease AG. Par ailleurs, l'action engagée en matière de préten-tion en responsabilité ainsi que d'autres prétentions éventuelles en responsabi-lité sont présentées également pour mémoire.

3. DETTES DE LA MASSE

Le poste créanciers concordataires présenté au 31 décembre 2014 concerne des frais occasionnés pendant le cours de la liquidation concordataire.

Provisions pour le premier et le deuxième acompte: dans l'état de liquidation de Flightlease AG au 31 décembre 2014, les provisions suivantes ont été consti-tuées pour le premier et le deuxième acompte:

Type de provision	1 ^{er} acompte en CHF	2 ^e acompte en CHF
Instructions de paiement manquantes	3 944	4 541
Créances conditionnelles pour lesquelles les conditions ne se sont pas encore réalisées	1 311 467	1 836 054
Créances différées	14 359 820	18 679 657
Total des provisions	15 675 231	20 520 252

Les provisions ainsi constituées permettent de garantir le montant maximal des deux acomptes pour toutes les créances non encore réglées.

4. CREANCES CONCORDATAIRES

L'aperçu de la procédure de collocation ([annexe 2](#)) indique en détail pour quel montant et dans quelle classe des créances ont été annoncées, admises ou définitivement écartées, et quelles créances sont en litige (actions en contestation de l'état de collocation) ou en attente d'une décision de collocation. En rapport avec la décision concernant les créances différées, les montants des créances sont encore susceptibles de changer dans les 1^{re} et 3^e classes.

1^{re} classe: la décision de collocation concernant les créances annoncées par un membre du management de Flightlease AG pour un total de CHF 1 017 208 reste différée.

2^e classe: la dernière position en suspens a pu être apurée grâce à une transaction réalisée les 18/23 juin 2014 avec la caisse de compensation des employés zurichois (Ausgleichskasse Zürcher Arbeitgeber)

3^e classe: la décision de collocation relative aux créances annoncées par SAir-Group AG en liquidation concordataire et portant sur un montant de CHF 533 704 493 est toujours différée.

5. DIVIDENDE CONCORDATAIRE ESTIMATIF

La réalisation des actifs est, pour l'essentiel, achevée. La situation actuelle des actifs disponibles figure à l'état de liquidation de Flightlease AG au 31 décembre 2014. Seul le succès d'actions visant à faire valoir des prétentions en matière de responsabilité permettra désormais d'améliorer de manière significative le montant des actifs.

Sur la base des actifs disponibles figurant à l'état de liquidation, le dividende maximum s'établira à 9,4 %, à condition que toutes les créances encore différées soient écartées. Si, en revanche, toutes les créances différées doivent être reconnues, le dividende minimum s'élèvera à 7,2 %. Le premier et le deuxième acompte versés ont d'ores et déjà permis d'en distribuer 6 %. Le solde du dividende concordataire prévisionnel variera donc entre 1,2 % et 3,4 %.

IV. REALISATION DES ACTIFS

1. GENERALITES

En 2014, le liquidateur a pu réaliser des actifs d'un montant de CHF 207 435.

2. DISSOLUTION DU GROUPE DE TVA SWISSAIR

Le 18 mars et le 12 juin 2014, l'Administration fédérale des contributions a transféré les avoirs d'impôt préalable ainsi que l'intérêt rémunérateur au liquidateur de SAirGroup sur la base de l'accord concernant la répartition et le versement des avoirs d'impôt préalable de l'ancien groupe de TVA Swissair. Ensuite, le liquidateur de SAirGroup a réparti les avoirs d'impôt préalable reçus, intérêt rémunérateur compris, conformément à l'accord passé entre les membres du groupe. Le 19 mars et le 20 juin 2014, Flightlease AG a reçu des versements d'un montant total de CHF 299 377,05 (avoirs d'impôt préalable de CHF 207 328,58 et intérêts rémunérateurs de CHF 92 048,47).

V. PROCEDURE VISANT A FAIRE VALOIR DES PRETENTIONS EN RESPONSABILITE

Dans le cadre de l'action intentée le 11 novembre 2005 devant le Tribunal de district de Bülach à l'encontre de différents anciens organes (cf. Circulaires n° 5, ch. III, n° 7, ch. IV et n° 12, ch. V), Flightlease AG a été déboutée par le Tribunal de district de Bülach (jugement du 23 juin 2011). Flightlease AG avait fait appel de ce jugement le 31 août 2011 auprès du Tribunal supérieur du canton de Zurich (cf. Circulaires n° 15, ch. V et n° 16, ch. V).

Par jugement du 8 septembre 2014, le Tribunal supérieur du canton de Zurich a rejeté cette action. Tout comme l'instance précédente, le tribunal est arrivé à la conclusion que la participation de Flightlease AG au Cash-Pool du groupe Swissair se justifiait au vu de l'ensemble des circonstances régnant alors. Les organes incriminés n'auraient pas failli à leurs obligations à cet égard.

Flightlease AG a déposé un recours en matière civile devant le Tribunal fédéral suisse contre ce jugement le 20 octobre 2014. Les défendeurs ont été audition-

nés au sujet du recours dans le délai imparti jusqu'au 16 janvier 2015. Le procès reste pendant devant le Tribunal fédéral.

S'agissant d'autres cas de responsabilité, Flightlease AG se réserve le droit d'engager d'autres actions en responsabilité à l'encontre des responsables.

VI. SUITE PREVUE DE LA PROCEDURE

Ces prochains mois, les rapports de créances réciproques complexes avec d'anciennes sociétés Swissair doivent être évalués et réglés en priorité. Des solutions amiables sont recherchées. Dans ce cadre, les créances différées annoncées jusqu'ici par SAirGroup AG dans l'état de collocation pourront aussi être réglées.

Un autre point essentiel de l'activité des organes de liquidation portera sur la poursuite des prétentions en responsabilité. A l'heure actuelle, il n'est toujours pas possible d'apprécier le temps nécessaire au règlement de cette thématique.

Il est prévu d'informer les créanciers des événements importants au fur et à mesure de la procédure par voie de circulaire. Des informations sur le déroulement de la liquidation au cours de cette année seront communiquées au plus tard au printemps 2016.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Flightlease AG en liquidation concordataire
Le liquidateur

Karl Wüthrich

- Annexes: 1. Etat de liquidation de Flightlease AG en liquidation concordataire au 31 décembre 2014
2. Aperçu de la procédure de collocation de Flightlease AG en liquidation concordataire

ÉTAT DE LIQUIDATION AU 31 DÉCEMBRE 2014

	31.12.2014 CHF	31.12.2013 CHF	Variation CHF
ACTIFS			
Liquidités			
UBS CHF 803.530.01B	0	131'057	-131'057
ZKB CHF 1100-0974.031	62'825'552	67'124'399	-4'298'847
Total des liquidités	62'825'552	67'255'456	-4'429'904
Positions de liquidation:			
Débiteurs concordataires	24'747	119	24'628
Créances sur des tiers	6	8	-2
Avances sur frais de justice	6'687'000	6'587'000	100'000
Participations	p.m.	p.m.	
Prétentions en matière de responsabilité	p.m.	p.m.	
Total des positions de liquidation	6'711'753	6'587'127	124'626
TOTAL DES ACTIFS	69'537'305	73'842'583	-4'305'278
PASSIFS			
Dettes de la masse			
Créanciers concordataires	899'486	8'700	890'786
Provision 1er acompte	15'675'231	15'704'591	-29'360
Provision 2ième acompte	20'520'252	20'520'252	0
Provisions pour frais de liquidation	2'000'000	2'000'000	0
Total des dettes de la masse	39'094'969	38'233'543	861'426
TOTAL DES ACTIFS DISPONIBLES	30'442'336	35'609'040	-5'166'704

Aperçu de la procédure de collocation de Flightlease AG

Catégorie	Annoncées	Dans le cadre de la procédure de collocation				Dividende concordataire en %				
		Reconnues	Action intentée	Décision en suspens	Ecartées définitivement	1er acompte	Dividende futur		Total	
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF		minimal	maximal	minimal	maximal
Garanties par gage	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1ère classe	97'919'713.91	1'258'541.66	-	1'017'208.00	95'643'964.25	100%	-	-	100%	100%
2ème classe	45'381.79	42'445.75	-	-	2'936.04	100%	-	-	100%	100%
3ème classe	18'776'586'367.25	1'941'502'511.39	-	533'704'492.69	16'301'379'363.17	6.00%	1.2%	3.4%	7.2%	9.4%
Total des créances concordataires	18'874'551'462.95	1'942'803'498.80	-	534'721'700.69	16'397'026'263.46					